

# La lettre de l'Observatoire

## d'Un Toit Pour Tous

### LES PERSONNES PRIVEES DE DOMICILE PERSONNEL en Isère et sur la métropole grenobloise

#### Edito

Cette première lettre de l'Observatoire vise à informer sur la situation des personnes privées de domicile personnel en Isère et sur la métropole grenobloise. Elle permet de prendre la mesure d'un phénomène largement sous-estimé et de souligner l'insuffisance des réponses malgré l'importante augmentation du nombre de places d'hébergement ces dernières années. Tous les chiffres présentés dans cette lettre soulignent l'aggravation de la situation.



Le terme de « personne privée de domicile personnel » désigne toute personne sans-abri, en habitation de fortune, en dispositif d'accueil ou d'hébergement, ou en hébergement contraint chez un tiers. Cela couvre un ensemble de situations très précaires mais néanmoins variées et complexes. Cette diversité des parcours de vie et des publics ainsi que l'exclusion sociale qu'ils subissent rend le phénomène de privation de domicile personnel difficile à évaluer et à saisir. En conséquence, il

existe un manque d'information important sur ce sujet. Pour autant, cette situation se dégrade en France. En 2012, il y avait d'après l'Insee 143 000 personnes sans domicile. Aujourd'hui, la Fondation Abbé Pierre porte cette estimation à 330 000 dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement en France de 2023. Par ailleurs, leur situation est plus précaire aujourd'hui, notamment du fait de la détérioration des dispositifs chargés de les aider.

### *Des dispositifs d'hébergement et de logement adapté saturés malgré une offre qui augmente*

En Isère, il n'y a jamais eu autant de places d'hébergement que ces dernières années. Au 31 décembre 2022, le SIAO compte :

- 1 707 places **d'hébergement d'urgence**, dont 1 420 tout public, 258 réservées aux femmes victimes de violences et 29 temporaires pour 7 nuits.
- 2 132 places **d'hébergement d'insertion**, dont 752 en CHRS, 618 en intermédiation locative, 210 en maisons relais et pensions de famille, 25 en résidence accueil et 527 hors CHRS.<sup>1</sup>

Il existe aussi **l'offre en logement adapté d'Adoma et des FJT** qui n'apparaît pas dans ces chiffres puisqu'elle n'est pas gérée par le SIAO. Les données issues du FINISS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux), indiquent ainsi 12 foyers de jeunes travailleurs (1 031 places) au 13/11/23.

Pour **l'hébergement des demandeurs d'asile**, toujours selon FINISS, voici l'offre existante : 5 CADA (946 places) et 2 CPH (121 places), soit un total de 1 067 places<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour l'insertion, offre au 31/12/2021

<sup>2</sup> <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

[https://www.ofii.fr/wp-](https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2023/10/230691_OFII_RA_22_AXE3_BD.pdf)

[content/uploads/2023/10/230691\\_OFII\\_RA\\_22\\_AXE3\\_BD.pdf](https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2023/10/230691_OFII_RA_22_AXE3_BD.pdf)

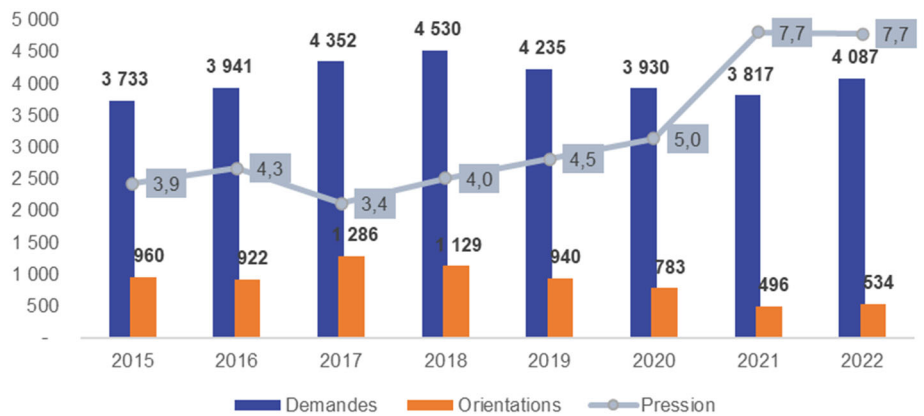
**Mais si l'offre peut sembler importante, il faut la mettre en regard des besoins, et donc de la demande.** Pendant l'année 2022, ce sont **4 087 ménages distincts qui ont réalisé une demande au 115.** Et parmi eux, **seulement 13 % ont pu être orientés sur une place, le plus souvent après plusieurs jours ou semaines d'attente.**

**1 707** places d'hébergement d'urgence en Isère

**4 087** ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence

**13 %** ont été orientés vers une place en 2022

Evolution de la demande et l'orientation en hébergement d'urgence (115)  
Source : SIAO, Isère, 2015-2022



La saturation des places d'hébergement d'urgence sur le territoire est notamment le résultat d'un

phénomène d'embolisation du système, avec des personnes qui ne sont plus hébergées temporairement mais sur le long terme (50 % des sortants ont une durée de séjour de 13 mois en 2022 contre 6 mois en 2019), 25 % des ménages ont des durées de séjour entre 4 et 9 ans, faute de solution pour sortir de ce secteur.

Les acteurs de terrain alertent également sur la situation des personnes migrantes sans titre de séjour ou déboutées du droit d'asile – donc sans droit – qui, faute d'autre solution, se tournent vers l'hébergement d'urgence « ordinaire », mais ne peuvent ensuite pas en sortir. A celles-là s'ajoutent également les personnes ayant déposé une demande d'asile, qui, jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugié, relèvent théoriquement de dispositifs d'hébergement spécifiques. **En Isère, en**

**2022<sup>3</sup>, ce sont 3 614 ménages qui ont fait une première demande d'asile en guichet unique, et qui peuvent donc prétendre à l'hébergement via le DNA (Dispositif National d'Accueil) le temps de l'instruction de leur dossier. Cependant, là aussi, le système d'accueil est sous-dimensionné, ce qui déporte une part importante des demandeurs d'asile sur les dispositifs d'hébergement généraliste. In fine, c'est l'ensemble du système qui se trouve mis sous pression.**

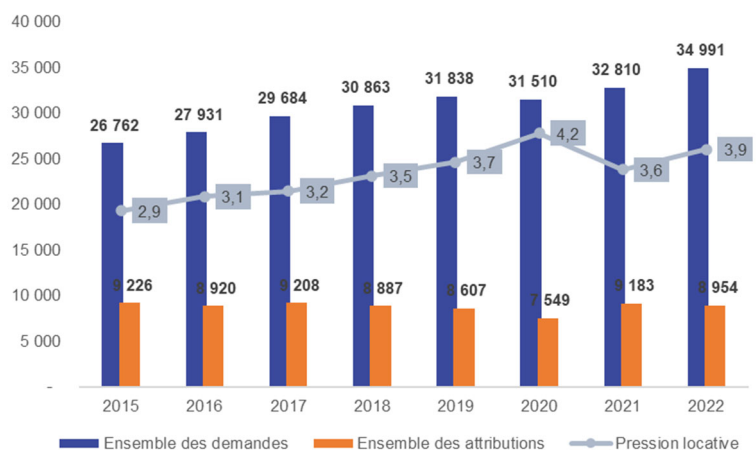
Les données concernant la demande de logement social sont tout aussi alarmantes et une preuve de cet engorgement : au 31 décembre 2022, pour près de 35 000 demandes nous avons seulement environ 9 000 attributions de logement social, **soit 1 attribution pour 4 demandes.** Et parmi ces demandeurs plus de 9 000 ménages sont privés de domicile personnel, c'est-à-dire en habitat précaire, hébergés en structure ou hébergés chez des tiers. Or le logement social est l'un des débouchés de sortie pour des personnes hébergées en structure.

**1** attribution pour **4** demandes de logement social

**≈ 35 000** demandeurs de logement social en Isère

**≈ dont 9 000** privés de domicile personnel

Evolution des demandes et attributions de logement social en Isère  
Source : SNE, Isère, 2015-2022



<sup>3</sup> [https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2023/10/230691\\_OFII\\_RA\\_22\\_AXE3\\_BD.pdf](https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2023/10/230691_OFII_RA_22_AXE3_BD.pdf), p. 95

## Des enfants à la rue !

A l'échelle nationale, on estime que près de 3 000 enfants sont à la rue, dont presque 700 sont âgés de moins de 3 ans<sup>4</sup>.

**Dans l'agglomération grenobloise, Resf38 (Réseau éducation sans frontières) estime à environ 400 le nombre d'enfants sans toit.**

Selon les données du SIAO, en 2021 : 1 867 enfants mineurs font partie d'une famille en demande d'hébergement d'urgence (dont 10% ont moins d'un an, 27% moins de 3 ans et 46% moins de 6 ans).

Par ailleurs, 9 écoles et établissements scolaires hébergeant des familles privées de domicile personnel ont été signalées sur Grenoble et 3 sur Fontaine<sup>5</sup>.

## Des domiciliations qui explosent

La domiciliation est une démarche administrative qui permet aux personnes sans domicile stable de justifier d'une adresse fixe pour accéder à un certain nombre de droits. Les ménages qui sollicitent cette démarche sont des personnes sans domicile fixe, en demande d'asile, en rupture familiale, hébergées chez un tiers, etc. La domiciliation représente ainsi un baromètre de la grande exclusion. À Grenoble, en décembre 2023, on avait 3 315 boîtes aux lettres actives, représentant 4 330 bénéficiaires.

## Un phénomène d'hébergement chez des tiers qui s'amplifie

Tout indique que le phénomène d'hébergement chez des tiers s'amplifie, comme avaient souligné les résultats de la première nuit de la solidarité réalisée en 2019, qui consistait à dénombrer et mieux qualifier les personnes à la rue et dans le non-recours, et qui avait mis en évidence ce phénomène. Selon les estimations de la Fondation Abbé Pierre (2023)<sup>6</sup>, 643 000 personnes seraient hébergées chez un tiers de façon contrainte en France métropolitaine. En Isère, ce sont 6 555 ménages en demande de logement social qui ont déclaré être hébergés chez un tiers en 2022, soit

≈ **6 500** ménages hébergés chez des tiers en demande de logement social

## Une hospitalité qui se privatise

Faute de trouver des places en hébergement d'urgence, offrant théoriquement un accueil inconditionnel, les personnes en demande d'asile, celles qui ont été déboutées et les personnes n'ayant pas de titre de séjour se retrouvent **privées de domicile personnel**. Une partie d'entre elles bénéficie de l'hospitalité privée et sont hébergées par des collectifs citoyens.

En outre, ces chiffres sont largement sous-estimés car ils ne prennent pas en compte les familles qui, faute de proposition, n'appellent plus le 115.

*« Les chiffres explosent, c'est très inquiétant. L'Etat se mettait déjà hors-la-loi chaque soir en n'hébergeant pas toutes les personnes vulnérables. Et, désormais, il n'arrive plus à héberger les plus vulnérables des vulnérables que sont les enfants »,* constate Manuel Domergue, porte-parole du Collectif associations unies et directeur des études de la Fondation Abbé Pierre.

Soit une **hausse de + 64 % depuis le confinement de 2020** (1 300 boîtes aux lettres supplémentaires).

On note également :

- une augmentation des familles avec enfants. Leur nombre a été multiplié par plus de deux entre 2019 et 2022 (près de 800 ménages avec enfant(s) début 2023)
- un public jeune en augmentation : +78 % entre 2019 et 2022
- une majorité de personnes hébergées chez des tiers : 52 %

70 % des demandeurs dont la situation résidentielle relève d'une privation de domicile.

**52 %** des personnes domiciliées sur Grenoble sont hébergées chez des tiers

Cette solution alternative, qui implique notamment une relation asymétrique entre hébergeurs et hébergés relève pourtant clairement de la privation de domicile personnel. Par ailleurs, cette forme de mal-logement pèse plus fortement sur les plus précaires et génère des situations de sur-occupation avec leurs conséquences psychiques et sociales très pénalisantes.

<sup>4</sup> Estimation réalisée par Unicef et la FAS fin novembre 2023

<sup>5</sup> La coordination des écoles occupées et des collectifs mobilisés dans l'agglomération grenobloise autour des élèves sans toit soutenue par

RESF, le DAL, la FCPE et l'intersyndicale "Enfants migrant·es à l'école" (SUD, FSU, CNT)

<sup>6</sup> Calculs de la FAP (2023) basés sur l'étude Logement de l'Insee (2012)

L'OHL (Observatoire de l'hébergement et du logement) avait réalisé une enquête en 2020. Sur les 51 collectifs de citoyens identifiés, **33 ont répondu à l'enquête. Ces 33 collectifs ont permis d'accueillir 338 ménages** (2/3 sont des personnes isolées et 1/4 sont des couples avec enfants), **soit 625 personnes** (218 mineurs dont 49 isolés), dont plus de la moitié en hébergement autonome. Un peu plus d'un tiers des hébergements ont eu lieu au sein de familles, pour la plupart en alternance, d'une famille à une autre. Parce que les démarches administratives de ces ménages se déroulent sur plusieurs années et qu'ils bénéficient de peu sinon d'aucune ressource économique durant cette période, les **accueils se déroulent sur une longue durée** (56 % des ménages sont accueillis depuis plus d'un an).

Un Toit Pour Tous, qui s'est engagé depuis 2016 à soutenir des initiatives citoyennes (collectifs ou associations) dans l'accueil digne et durable de ménages migrants qui ne trouvent pas de réponse

dans les dispositifs actuels d'hébergement (dispositif Lasur), n'a cessé de prendre la mesure de l'ampleur des besoins au fil des ans. Ils sont ainsi passés de 23 ménages logés en 2018 à 47 en 2023. Pour faire face à une demande toujours plus accrue et urgente, des critères d'accès plus restrictifs ont été mis en place, excluant tous les migrants ayant une régularité au séjour même si celle-ci peut rester précaire. Un suivi renforcé a également été mis en place pour accélérer les sorties des logements temporaires des personnes ayant obtenu leur droit au séjour vers le droit commun, afin d'accueillir ceux qui n'ont aucune autre solution.

Accueil Migrants Grésivaudan, association qui héberge et accompagne des migrants dans le Grésivaudan, constate également une hausse importante des personnes migrantes privées de domicile personnel : fin novembre 2023, ce sont 82 ménages qui étaient en demande.

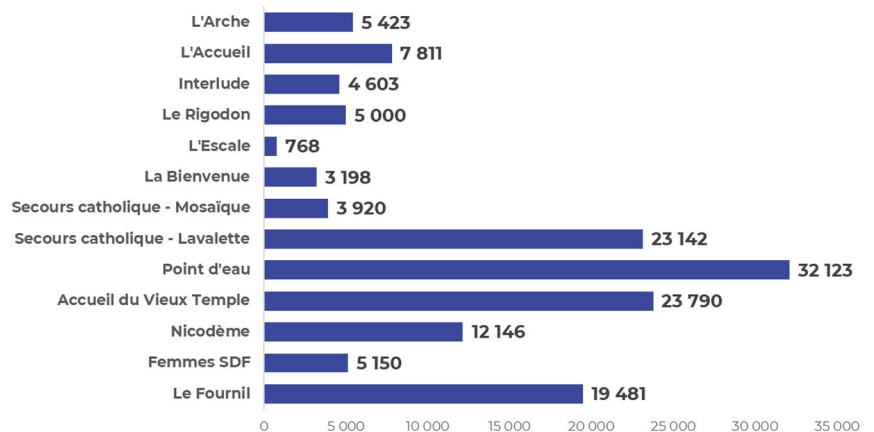
## Une fréquence accrue au niveau des accueils de jour et une inquiétude grandissante pour les publics en fragilité psychique, peu voire non pris en charge

Un accueil de jour est un « lieu de répit » ouvert dans la journée à toute personne qui le souhaite. Sa première mission est celle d'être un lieu de sociabilité et d'échange. Les prestations proposées (accueil, aide alimentaire, blanchisserie, courrier, garde des effets personnels, permanences d'accès aux droits...) en font néanmoins des dispositifs visant les personnes à la rue, en hébergement d'urgence ou mal logées. La réalité du sans-abrisme est également directement palpable au sein des accueils de jour qui sont dépassés par son ampleur et ses différentes formes.

Les accueils de jour ne cessent d'alerter sur les répercussions dramatiques du manque structurel de places en hébergement d'urgence et de la hausse de la fréquentation d'un public vulnérable très fragilisé, en particulier au niveau psychique. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023, Point d'eau a atteint les chiffres annuels de 2022, avec plus de 240 personnes accueillies par jour.

Les équipes sont le réceptacle de tout ce qui dysfonctionne : manque de places d'hébergement d'urgence, de travailleurs sociaux, de suivi psychiatrique, etc. Et ne savent plus comment gérer des publics aux profils très différents, avec d'une part une hausse de la fréquentation de familles avec enfants et d'autre part la hausse des violences provenant de personnes en fragilité psychique.

Nombre de passages au total par structure en 2022



**Rédaction :** Anissa Ghiouane

**Comité de rédaction :**

René Ballain, Bernard Duru, Francie Mégevand

**Coordination et mise en page :**

Observatoire de l'hébergement et du logement

Pour nous joindre :

Observatoire de l'hébergement et du logement

17b avenue Salvador Allende 38 130 Echirolles

[observatoire@untoitpourtous.org](mailto:observatoire@untoitpourtous.org) / 07 84 03 92 89

Pour aller plus loin :

**Rapport sur la Nuit de la solidarité :**

[Bilan Nuit de la Solidarité 2019 GAM](#)

**Sur les personnes hébergées chez des tiers :**

[Rapport Hébergement chez des tiers](#)

**Sur les jeunes :** [Rapport jeunes sans domicile](#)

**Sur la situation des femmes :**

[Rapport Femmes et mal-logement](#)